



Charte de bonne conduite

Par la présente, le membre s'engage à :

- ✿ Venir sur le terrain 15 minutes avant le début des cours. Il est important pour votre chien qu'il rencontre ses amis à 2 et à 4 pattes et cela permet de commencer les cours à l'heure.
- ✿ Tenir son chien en laisse dans l'enceinte du club.
- ✿ Avoir une tenue et un matériel adaptés aux cours.
- ✿ Faire une courte promenade avant l'entraînement. Votre compagnon pourra ainsi satisfaire ses besoins naturels.
- ✿ Le chien doit être à jour dans ses vaccins,
- ✿ Si votre chien est malade, ne venez pas sur le terrain !
- ✿ Les femelles en périodes de chaleurs ne sont pas admises sur le terrain.
- ✿ En éducation, comme en entraînement, tout comportement violent du maître envers son chien est interdit.
- ✿ Ne pas fumer pendant les cours.
- ✿ Veiller à ne pas laisser les chiens sans surveillance et penser au bien-être de son compagnon : eau – ombre...
- ✿ Garder sous surveillance les enfants qui vous accompagnent, le club décline toute responsabilité en cas d'accident - Une recommandation particulière est faite aux parents : les enfants ne doivent pas jouer sur les obstacles ni approcher seuls des chiens

Informations importantes :

- ✿ Si vous souhaitez annuler votre inscription à un cours, vous devez nous en informer au plus tard 24h avant - passé ce délai, le cours sera automatiquement facturé et dû.
Toute absence, excusée ou non, reçue moins de 24h avant le cours, sera automatiquement décomptée de votre abonnement ou facturée.
- ✿ L'accès aux obstacles est interdit, sans la présence d'un éducateur.
- ✿ Il est rappelé aux adhérents que les déjections de leur animal doivent être ramassées et éliminées - sur le terrain et aux abords du club - nous sommes régulièrement confrontés à des oublis.
- ✿ Il est fortement conseillé de ne pas donner à manger à votre chien dans les 2 heures précédant le cours, ni dans l'heure qui suit, il risque de graves torsions d'estomac.
- ✿ Les moniteurs et eux seuls sont responsables de la discipline sur le terrain.
- ✿ Durant la durée du cours, seuls les maîtres et leurs chiens sont autorisés sur le terrain. Les enfants sont autorisés à travailler sur le terrain avec le chien dès l'âge de 13 ans. Les accompagnants, les enfants et les visiteurs sont les bienvenus sur la terrasse ou dans la cabane.

Les moniteurs sont bénévoles et vous apportent leur savoir, ils méritent votre respect et votre considération

Dans le cas du non-respect d'une ou plusieurs de ces règles, le comité décidera des mesures à entreprendre

Club Canin Les 4 Pattes - Ch. de l'Alouette - 1023 Crissier - 077/432.41.85 - info@les4pattes.ch